

26^{ème} RALLYE REGIONAL D'ENVERMEU

25 et 26 Septembre 2021

Dieppe-Rallye

20/07/2021

REGLEMENT PARTICULIER 2021

FFSA
COUPE DE
FRANCE **RALLYE**



ASA
PAYS
DE
DIEPPE



REGLEMENT PARTICULIER

26^{ème} RALLYE REGIONAL D'ENVERMEU

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes 2021. Tous les articles non repris en totalité ou partiellement dans ce règlement sont conformes aux articles de ces différents règlements.

PROGRAMME - HORAIRES

| | |
|--|---|
| Parution du règlement : | Lundi 19 juillet 2021 |
| Ouverture des engagements : | Lundi 19 juillet 2021 |
| Clôture des engagements : | Lundi 13 septembre 2021 |
| Parution du carnet d'itinéraire : | Samedi 25 septembre 2021 |
| Dates et heures des reconnaissances : | Samedi 25 septembre de 8h30 à 19h |
| Vérifications Administratives : | Samedi 25 septembre de 8h30 à 17h00 |
| Vérifications Techniques : | Samedi 25 septembre de 13h30 à 19h00 |
| Heure de mise en place du parc de départ (gardé) : | dès la fin des vérifications |
| 1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : | Samedi 25 sept. 17h00 à la mairie d'Envermeu |
| Publication des équipages admis au départ : | Samedi 25 sept. 20h00 à la salle des fêtes d'Envermeu |
| Départ du premier concurrent à : | Dimanche 26 sept. 8h00 du Parc fermé à Envermeu |
| Arrivée du premier concurrent prévue à : | Dimanche 26 sept. 16h08 du Parc fermé à Envermeu |
| Vérifications finales ont lieu au Centre Autovision d'Envermeu | |
| Publication des résultats du rallye : | 30 min après l'arrivée de la dernière voiture |
| Remise des prix : | 30 min après le délai de réclamation |

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Pays de Dieppe, Organisateur Administratif et l'association Dieppe-Rallye, Organisateur Technique, organisent les 25 et 26 septembre 2021, avec le concours des moyens techniques mis à disposition par la ville d'Envermeu, un rallye dénommé :

26^{ème} RALLYE REGIONAL D'ENVERMEU

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro **387** du 25 Juin 2021

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la ligue numéro **40** du 25 Juin 2021

Organisateur Technique

| | |
|---------------|--|
| Nom | : Rallye de Dieppe-Normandie |
| Adresse | : 121 Rue de Bonne Nouvelle – 76370 NEUVILLE LES DIEPPE |
| Téléphone | : 02 35 83 23 05 ou 06 69 47 98 45 |
| Email | : dieppe-rallye@orange.fr |
| Site internet | : www.rallye-dieppe.com |

Organisateur Administratif

| | |
|---------------|--|
| Nom | : ASA Pays de Dieppe |
| Adresse | : 121 Rue de Bonne Nouvelle – 76370 NEUVILLE LES DIEPPE |
| Téléphone | : 06 10 67 72 95 |
| Email | : asapaysdedieppe.poppy@orange.fr |
| Site internet | : asapaysdedieppe.free.fr |

Permanence du rallye

Avant le rallye : au secrétariat de l'association Dieppe-Rallye.....
Pendant la durée du rallye : au PC course installé dans la Mairie d'Envermeu

1.1P. OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs :

| | |
|-----------|--|
| Président | Gilles ROUX |
| Membres | Francis LEVAVASSEUR Claude Christel |

Direction de Course :

| | |
|---------------------------------------|-----------------------------------|
| Directeur de Course Général | Mickael LACHERE |
| Directeur de Course Adjoint « DC VH » | Franck MARIE |
| Adjoints à la direction de Course | Jean Pierre LACROIX Claude ROJ |

Directeurs de Course délégués :

| | |
|--------------------|--------------------------------------|
| Epreuves spéciales | Guillaume LEGRAND Lucien VARANGLE |
|--------------------|--------------------------------------|

| | |
|-----------------------------|-----------------------|
| Véhicule Tricolore/Autorité | Hubert VERGNORY |
| Véhicule 00 | Arno VIANDIER |
| Véhicule Balai | Jean-Pierre DESCHAMPS |

Médecins ES

Didier PROD'HOMME
Hervé GALLOIS
Croix Rouge

Commissaires Techniques

JACQUES SALENNE « VH »
Laurent BRAURE « Resp »
Philippe LEFEBVRE
Denis THUILHIER
Christophe BOGEMANS

Chargés des relations avec les concurrents

Angélique GODEFROY
Myriam MAWDSLEY

Classements

Rally GT

Chronomètres

Laetitia et Damien VALLEE
Françoise et Gerard TANT
Christine et Sylvain COUEDON

1.2P. ELIGIBILITE

Le 26^{ème} Rallye Régional d'Envermeu compte pour :

- La Coupe de France des rallyes 2021 coefficient 2
- Championnat de la ligue du sport automobile de Normandie 2021

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives OBLIGATOIRES :

Elles auront lieu lors de la distribution des carnets d'itinéraires le Samedi 25 Septembre de 8h30 à 17h00 à la salle des Fêtes 1 place du Marché à Envermeu.

Les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire du pilote et copilote en cours de validité
- Licences du pilote et copilote valables pour l'année en cours
- Photocopie de la 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture

Ils recevront les documents et les stickers nécessaires à l'identification de leur voiture de course (panneaux de portières, plaques de rallye, plaque d'immatriculation...) et divers autres documents.

Vérifications techniques avant le rallye :

Elles auront lieu le Samedi 25 Septembre 2021 de 13h30 à 19h au Centre Autovision Zone Artisanale de Torqueville 100 rue du Pré aux vaches à Envermeu. Les voitures devront être stickées (plaques, numéros, publicité...) avant de passer aux vérifications.

Elles se dérouleront de la manière suivante :

Groupe N et FN de 13h30 à 15h
Groupe A, FA et R de 14h30 à 16h30
Groupe F2000, GT de 16h à 19h

La zone de déchargement des voitures est située à proximité de l'assistance du rallye. Aucun plateau n'est accepté sur la zone d'activités sur laquelle se déroulent les vérifications.

A l'issue des vérifications, un parc fermé obligatoire gardé sera à la disposition des concurrents.

Vérifications techniques finales :

Les vérifications finales éventuelles pour les voitures convoquées seront effectuées au Centre Autovision. Le prix horaire de la main d'œuvre est de 60 € T.T.C

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 26^{ème} Rallye Régional d'Envermeu doit adresser au secrétariat du rallye :

Dieppe-Rallye
121 Rte de Bonne Nouvelle
76370 NEUVILLE-LES-DIEPPE
Tel : 06 69 47 98 45
dieppe-rallye@orange.fr

la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 13 septembre 2021 (cachet de la poste faisant foi).

La demande d'engagement dûment complétée doit être accompagnée des documents suivants :

- Copie des licences pilote et copilote
- Copie des permis du pilote et du copilote
- Copie de la licence concurrent si celui-ci n'est pas membre de l'équipage
- Fiche d'enregistrement des équipements de sécurité FFSA
- 1^{ère} page de la Fiche Homologation
- Autorisation du propriétaire si celui-ci n'est pas membre de l'équipage
- Le montant des droits d'engagement à l'ordre de Dieppe-Rallye

Aucune confirmation ne sera envoyée, la liste des engagés sera à consulter sur le site de Dieppe Rallye www.dieppe-rallye.com

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum. Le nombre maximum de partants ne sera pas supérieur à 150 voitures. Soit 125 modernes et 25 VHC. Si le nombre de VHC est inférieur à 25 partants la liste des engagés au rallye moderne sera complétée par les équipages de la liste d'attente dans l'ordre de celle-ci afin d'avoir 150 équipages au total.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 310 €
Une réduction de 30 euros sera appliquée aux licenciés de l'ASA PAYS DE DIEPPE, à raison d'une par véhicule. (Pilote ou Copilote)
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 620 €

Les chèques devront être établis à l'ordre de : Dieppe-Rallye

De part leurs engagements, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents au rallye et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2.7.P.

Un briefing écrit sera remis aux équipages lors de la remise des carnets d'itinéraires

3.3.P ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance est autorisée uniquement dans le parc d'assistance situé à proximité de la rue de la Gare à Envermeu. Le stationnement de véhicules dans des lieux non autorisés sera considéré comme étant de l'assistance interdite. Les concurrents devront respecter les emplacements qui leur sont attribués par l'organisation, toute infraction pouvant être sanctionnée. La surface attribuée à un équipage dans un parc d'assistance est de 60 m² par voiture + 40 m² par voiture supplémentaire dans le cas où plusieurs équipages souhaiteraient se regrouper.

Pour la bonne organisation du parc d'assistance, les concurrents seront invités à prévenir l'Organisateur de dispositions particulières qui leur seraient nécessaires et feront alors l'objet d'un examen particulier.

L'organisateur fournira à chaque concurrent un adhésif d'identification « ASSISTANCE RALLYE ENVERMEU 2021 », qui devra être obligatoirement collé au pare-brise du véhicule d'assistance du concurrent afin de pénétrer dans le parc d'assistance.

Le parc d'assistance sera ouvert uniquement du vendredi 24 Septembre de 17h à 20h et le Samedi 25 Septembre à partir de 7h. **Il est interdit de s'installer sans l'accord du responsable du parc présent sur place.**

Les concurrents doivent emmener leurs déchets et laisser leur emplacement propre.

4.3.1.2.

Pendant toute la durée du rallye, aucune réparation ou ravitaillement par une assistance n'est autorisé en dehors du parc d'assistance.

En dehors du parc d'assistance, à l'exclusion des zones soumises au régime de parc fermé, toute réparation pourra être effectuée par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage, sans intervention ni apport extérieur.

Cette éventuelle intervention devra obligatoirement être effectuée sur l'itinéraire exact du rallye ou sur des aires dégagées adjacentes, sous réserve que la voiture soit directement visible par un officiel circulant sur l'itinéraire du rallye.

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par des juges de faits et toute infraction fera l'objet d'une pénalité du Collège des Commissaires Sportifs pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

4.3.2.3P.

Conforme au règlement standard FFSA.

4.7 EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conformes à la liste n°16 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du parc fermé d'arrivée.

En cas de Non-respect

Avant le départ du rallye : mise en conformité

Pendant le rallye : pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification

ARTICLE 5P. PUBLICITE

5.1.1 IDENTIFICATION DES VOITURES

Pour tous les rallyes, chaque voiture devra être équipée à l'avant d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation avant (520 x 110mm), permettant le positionnement de l'identification promotionnelle exclusivement réservée à l'organisateur.

5.2 PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative feront l'objet d'un communiqué diffusé avant l'ouverture des vérifications administratives.

Dimension des panneaux de portières 70x50

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 26^{ème} Rallye Régional d'Envermeu représente un parcours de 90.30 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,00 km.

Les épreuves spéciales sont : **Saint Ouen (ES 1/3/5) : 4,80 km et Douvrend (ES 2/4/6) : 8,2 km.**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu **uniquement** le samedi 25 septembre 2021 de 8h30 à 19h.
3 passages maxi. Le carnet d'itinéraire sera disponible à la Mairie d'Envermeu.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble ou combinaison orange
- Commissaire technique : Chasuble noire
- Relation concurrent : Chasuble rouge
- Directeur de course : Chasuble rouge

7.5.17.3.

Si l'organisateur a prévu des dépanneuses ou d'autres moyens (4x4, appareils de levage, etc.) ces moyens seront utilisés uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou pour la Direction de Course à évacuer des voitures des concurrents quand le passage, même au ralenti, même dans les bas côtés, est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces :
Classement général

| 1 ^{er} | 2 ^{ème} | 3 ^{ème} | 4 ^{ème} | 5 ^{ème} |
|-----------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| 310 € | 230 € | 170 € | 120 € | 70 € |

Classement par classe (28) (N1 / N2 / N2série / N3 / N4 / A5 / A5K / A6 / A6K / A7 / A7K / A7S / A8 / R1 / R2 / R2J / R3 / R4 / R5 / RC4 / RC5 / F2-11 / F2-12 / F2-13 / F2-14 / GT9 / GT10 / RGT)

| | 1 ^{er} | 2 ^{ème} | 3 ^{ème} | 4 ^{ème} | 5 ^{ème} |
|---------------------|-----------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Plus de 10 partants | 310 € | 180 € | 140 € | 60 € | 40 € |
| De 6 à 10 partants | 270 € | 120 € | 60 € | 40 € | |
| De 4 à 5 partants | 220 € | 100 € | 50 € | | |
| De 1 à 3 partants | 130 € | | | | |

Classement féminin

| | |
|--------------------|-------|
| Plus de 3 partants | 250 € |
|--------------------|-------|